ÉVALUATIONS A POSTÉRIORI DES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA DÉMOCRATIE
Contrat NO.PD:C0110/10

5$33257 '¶(9$/8$7,21

UDF-RLC-07-200 ±Human Rights Training and Capacity Building for Indigenous people

Date: 18 Août 2011
Executive summary in English

Remerciements
L"équipe responsable de la mission remercie M. Saul VICENTE VASQUEZ ; Mme Isabel QUEVEDO et les membres d"UCIF qui ont collaboré dans l"organisation et la réalisation des activités de cette mission au Mexique. Les évaluateurs souhaitent particulièrement remercier tous les bénéficiaires qui ont participé à ce processus d"évaluation, acceptant de parcourir de longues distances pour participer aux entretiens et partager leurs expériences et perceptions du projet.
En outre, nous remercions Mme Andrea CARMEN et le coordinateur de l"organisation partenaire du projet au Panama qui ont accepté de rencontrer la chef de mission à l"occasion de leur réunion annuelle « *Indigenous Peoples Global Caucus* », à New York, lui permettant ainsi d"avoir une meilleure connaissance et compréhension du projet.

Décharge
Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité des évaluateurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l"avis du FNUD, Transtec ou d"autres

T ãîÌÑ4Rksab3(r)-TJ (on)3182-45(N ET EMC /P0 1 392.71 6417[(Le033.11)5(A))-45(NET BT 1 0 0 1 392.71 649.147

Table des matières

I. EXECUTIVE SUMMARY

(i) The project

The relevance of the strategy applied for the implementation of the project is medium. Two results out of the three initially envisaged were only partially reached.

Regarding the effectiveness of the project, the scheme of work planned for the training, as well as the various deadlines, was respected overall. The IITC mobilized a team of very committed and capable trainers. The production of the materials (Result 1 or R1 in the project document) was partially successful. The training curricula and the training handbook for the trainers (R3) have neither the structure nor the methodological approach necessary for such material, although the documents with the necessary information were gathered (and distributed only in CD form). Available budgetary resources were entirely spent. Although the IITC is unable to provide a calculation of the cost by workshop, it is estimated that almost all the funds were allocated to the training (R2).

The project generally succeeded in carrying out the activities envisaged for results R1 and R2. The results sought after by the training workshops, consisting of training new trainers, were achieved. When interviewed, those who had taken part in the training reported that they had been empowered by what they had learned. They said that, prior to training, they were not aware of the international instruments on the defense of their rights.

While other factors that promote sustainability are clearly seen in the willingness of implementing organizations, these would still need to be reinforced at the operational level. This would involve (i) working on indigenous peoples" human rights as a crosscutting issue at local,

II. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

(i) Le projet

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation du projet régional « Human rights training and capacity-building for indigenous peoples ». Il a été exécuté dans quatre pays d'Amérique Latine sous la coordination de l'International Indian Treaty Council (IITC) en partenariat avec quatre

travailler les droits humains des indigènes comme une approche transversale aux niveaux local, régional et national afin de mobiliser les différents acteurs engagés; (ii) compléter le développement du programme pilote d'éducation aux droits humains, axé sur les instruments légaux internationaux, sont des composants qui n'ont été que partiellement aboutis.
La durabilité financière reste également à assurer car les organisations impliquées dans le projet ne disposent pas de ressources pour garantir la continuité d'ateliers de formation similaires qu'elles aimeraient pourtant répliquer.

(iii) Conclusions

Le projet a soutenu une série de formations qui ont permis d'établir une connaissance de base des instruments juridiques internationaux de protection des droits des peuples indigènes dans quatre pays d'Amérique latine. Le caractère novateur de la démarche a suscité un mouvement de réplication, notamment grâce aux formations. Cependant l'engouement a été variable ; on aura en effet observé une autonomie et un sens de l'initiative grandissant chez certaines organisations, là où d'autres auront faiblement participé.

- Elaborer des matériaux d''appui contenant des orientations précises sur les procédures et mécanismes à suivre pour appliquer les normes internationales ;
- Finaliser la production du curricula et du Manuel de formation des formateurs, en développant davantage les aspects méthodologiques et les outils d''application pratique ;
- Considérer l''édition d''un Directoire simple répertoriant les organisations d''indigènes existantes

III. Introduction et contexte du projet

(i)

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation du projet « Human rights training and capacity-building for indigenous peoples ». Ce projet régional développé dans quatre pays d'Amérique Latine (le Guatemala, le Mexique, le Panamá et le Pérou) a été exécuté sous la coordination de l'International Indian Treaty Council (IITC) et en partenariat avec quatre organisations nationales: « Centro de Proyectos de Desarrollo Integral » au Guatemala ; « Unidad de la fuerza indígena y Campesina » (UFIC), à Oxaca au Mexique ; « Kuna Youth Mouvement » au Panama et « Chirapaq » au Pérou. La durée du projet s'est étendue du 1er septembre 2008 au 31 août 2010. Le budget total et le montant de la subvention accordée par le FNUD s'élèvent à

(iii) Contexte du projet

En Amérique latine, la pauvreté est fortement présente chez les peuples autochtones. Au-delà de ce constat général, certaines caractéristiques sont propres à chacun des quatre pays d'intervention du projet :

Ainsi, on peut dire qu'au Guatemala, plus de la moitié de la population se trouve dans une situation de pauvreté. Sur 11 237 196 habitants enregistrés (selon le recensement de 2002), 4 710 440 sont indigènes. Ces derniers font l'objet d'une forte discrimination raciale, sociale, économique et culturelle. 80% d'entre eux vivent dans la pauvreté et environ 40% sont analphabètes. Leur participation politique est encore très faible (seulement 12,4% des députés hommes et 3% des femmes au Congrès sont d'origine indigène[3]). Depuis l'Accord sur l'Identité et les Droits de Peuples Indigènes, en 1996, qui a donné fin aux 38 ans de conflits internes, on constate certaines avancées comme la Création du Bureau de défense des Femmes[4], la

différents états et les organisations de la société civile qui travaillent pour les droits des indigènes[17]. Très souvent les actions ne sont pas harmonisées et se chevauchent du fait que les différents intervenants ne sont pas au courant des interventions menés par d"autres acteurs[18].
C"est dans un tel contexte que l"UFIC a décidé de focaliser son projet sur le renforcement de la connaissance, la compréhension et l"application des droits humains établis dans les traités et accords internationaux, auprès des peuples autochtones.

(iv) Le public cible du projet : critères de choix

Le public cible visé par le Document de Formulation du projet était composé prioritairement par des groupes indigènes (hommes et femmes), des leaders communautaires et représentants

Serpaj est une ONG de promotion de la paix et de la résolution des conflits sociaux. Elle intervient dans les domaines de la recherche, la formation (ateliers sur les droits humains et le cadre légal), l'assistance technique pour l'incidence politique et rédige de nombreuses publications sur les droits humains.

Le Réseau des Droits des enfants regroupe 63 ONG[24] présentes dans 14 états du Mexique et travaillant pour les enfants et adolescents en situation de vulnérabilité. Le réseau organise notamment des formations sur les droits des enfants et réalise des audits sur la défense des droits.

Le Réseau Todos los Derechos para Todos y Todas (TDT) comporte environ 72 organisations dans plus de 23 états mexicains. Il intervient dans la défense des droits humains et appuie particulièrement les initiatives concertées visant l'incidence sur le thème des droits de l'homme.

Les organisations internationales jouent un rôle très important au Mexique que ce soit par la

IV. 2EMHFWLIV VWUDWpJLH HW0HWPLVH HQ °XYUH G

(i) Objectifs et stratégie du projet

Le projet s"est fixé pour objectif de « *établis dans les traités et accords internationaux auprès des peuples autochtones et des organisations de la société civile, principalement au niveau communautaire* ». En ce qui concerne le degré de réalisation de cet objectif, on constate que les résultats initialement escomptés sont globalement atteints. En effet, la connaissance et la compréhension des droits humains sont renforcées. Par contre, en ce qui concerne leur application concrète, les acquis ne sont pas totalement suffisants.

Activités	Résultats et effets	Objectifs de développement
(i) Elaboration et diffusion d"un programme de formation en matière de droits humains, comprenant: - Des modules de formation ; - Des prospectus informatifs ; -		

(ii) Groupes bénéficiaires et approche stratégique du projet

Le projet comportait des interventions dans quatre pays partenaires : Guatemala, Mexique, Panamá et Pérou. Les groupes bénéficiaires étaient les suivants :

Un grand nombre de membres des communautés indigènes, majoritairement des leaders d'organisations indigènes, des représentants de communautés indigènes, des autorités villageoises traditionnelles, des représentants des agences gouvernementales indigènes et des leaders politiques locaux. Ils ont bénéficié de formations dans le cadre des ateliers organisés ;

Des étudiants de l'école secondaire, des leaders communautaires, des ainés de communautés, des jeunes représentés par le Mouvement de jeunes ;

Des leaders indigènes d'organisations provenant de plusieurs pays d'Amérique latine (Venezuela, Panama, Bolivie, Mexique, Chili, Colombie, Equateur, Costa Rica, Nicaragua, Guatemala, Argentine). Ils se sont réunis dans le cadre de l'Atelier[28] réalisé au Pérou ;

Un nombre important de membres communautaires, de leaders d'organisations représentatives et de gouvernements traditionnels locaux des diverses régions des quatre pays qui ont bénéficié des répliques des formations et ateliers.

Selon les données du Rapport narratif final, 790 leaders au total ont été formés. Le nombre exact de bénéficiaires est difficile à évaluer étant donné que le nombre de participants prévu pour chaque atelier ne coïncide pas avec le total indiqué mais est inférieur. En tous cas, il est vrai que les activités de formation ont été accessibles à un nombre important des participants.

(iii) Stratégies envisagées et appliquées

Telle que présentée dans le document de formulation[29], la stratégie du projet s'est axée sur l'information des populations bénéficiaires à propos des traités et accords internationaux de protection des droits des peuples autochtones. Le but de cette stratégie était de garantir une amélioration dans l'accès et l'application de leurs droits. A travers l'organisation d'ateliers et de programmes de formation, le projet visait le renforcement des capacités des groupes bénéficiaires afin que ces derniers prennent conscience qu'aucune forme de discrimination envers eux n'est tolérable mais aussi qu'ils fassent respecter et promeuvent leurs droits. En outre, le projet entendait renforcer les compétences de participation et d'organisation des populations indigènes pour améliorer leur situation sur les plans politique, communautaire et culturel et pour faire reculer toute forme de discrimination et d'oppression.

Le projet était axé sur trois composantes : (i) Développement, production et diffusion des programmes et matériels de formation ; (ii) Conduite de 6 sessions de formation au sein des communautés indigènes, auprès essentiellement des leaders communautaires et représentants des organisations ; (iii) Développement, finalisation et diffusion du manuel de formation « *Teaching Human Rights in Indigenous Communities* » (« Enseignement des droits humains dans les communautés indigènes »).

Par rapport au résultat 1, la mission d'évaluation a constaté l'existence de nombreux matériaux, supports utilisés lors des formations. Il faut néanmoins signaler que plusieurs de ces supports avaient déjà été produits préalablement au projet par l'organisation bénéficiaire. Un niveau de réalisation satisfaisant est observé pour le résultat 2. Il s'agit sans aucun doute de la composante du projet qui fut la plus travaillée. L'appréciation des formateurs et des bénéficiaires interviewés le confirment en reconnaissant leur méconnaissance des dispositifs internationaux avant les formations. Quant au résultat 3, un certain nombre de documents pouvant servir de supports aux formations ont été édités et recompilés mais sans constituer une vraie curricula. En guise d'observation générale par rapport à la stratégie retenue par le projet, on peut conclure que, même si l'information sur le cadre légal est nécessaire, elle n'est pas suffisante. En effet, pour améliorer sensiblement et durablement le respect et l'exercice des droits humains des peuples autochtones, la démarche stratégique appliquée aurait du être

[28] Dans le cadre du II Sommet Latino-Américain sur le Changement Climatique et l'Impact dans les peuples Autochtones
[29] Document de Formulation du projet (Contrat), du 22/08/2008

V. 4XHVWLRQV G¶pYDOXDWLRQ HW UpSRQVHV W

Les questions essentielles qui ont été traitées durant l'évaluation portent sur les critères-clés d'évaluation établis par le CAD[30] à savoir : la pertinence, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la durabilité. Un point supplémentaire est ici consacré à la valeur ajoutée du FNUD. Les questions d'évaluation et sous-questions sont détaillées dans l'Annexe 1.

(i) Pertinence

Le projet cherche à offrir une réponse pertinente aux problèmes et aux besoins des communautés indigènes en Amérique latine, notamment dans les quatre pays d'intervention. Dans de nombreux cas, elles se trouvent en situation de grande pauvreté et de vulnérabilité. Depuis la dernière décennie du XX^{ème} siècle, la thématique de l' « ethnie » fait l'objet d'une attention particulière dans le domaine politique en raison notamment de l'apparition de plusieurs mouvements politiques indigènes durant les années 80 et 90 mais aussi de la reconnaissance des droits humains des indigènes par la jurisprudence internationale. Par ailleurs, en Amérique latine, un processus de réformes constitutionnelles a été initié, reconnaissant la dimension multiculturelle et multiethnique des nations[31]. Le projet s'aligne donc tout à fait sur les stratégies gouvernementales d'appui aux droits des peuples autochtones et cherche à combler le vide existant au niveau de l'information et sensibilisation sur les accords, conventions et pactes internationaux en matière des droits des indigènes.

Au Mexique, le Plan National de Développement du gouvernement a retenu le développement des peuples autochtones comme objectif prioritaire mais ne délivre pas une mention spécifique aux droits humains. Quant à la Commission Nationale pour le Développement des Peuples Indigènes[32], elle définit la reconnaissance et la promotion des droits indigènes dans ses plans stratégiques et concentre les activités de sensibilisation et de formation auprès des fonctionnaires de l'Etat. Ainsi, le projet s'avère complémentaire et cohérent par rapport aux priorités politiques retenues par les instances étatiques.

Atelier de formation à Atlacholoa ya, Morelos, México .

Dans le contexte mexicain, la situation des droits des populations indigènes est très difficile pour différentes raisons telles que la faiblesse du système judiciaire (98% d'impunité[33]), de la grande pauvreté touchant les populations indigènes (les femmes en particulier) et la méconnaissance des droits humains. La pertinence du projet par rapport aux besoins et préoccupations des groupes cibles n'est plus à démontrer. D'ailleurs, les groupes-cibles ont

[30] Le Comité d'Aide au développement de l'OCDE.
[31] Sieder, Rachel, Multiculturalism in Latin America: indigenous rights, diversity and democracy. Palsgrave Macmillan, 2002.
[32] Elle est mentionnée dans le document " La vigencia de los derechos Indígenas en México ». CDI, diciembre 2007.
[33] Entretien personnel avec Natalia Barreto, op cit.

témoigné ouvertement de l'intérêt et l'utilité d'être informés sur les droits les concernant et les différentes voies pour se défendre et changer leurs conditions de vie. Les thématiques abordées durant les ateliers de formation coïncidaient également avec les attentes des participants. En outre, les rapports établis entre les droits des communautés indigènes, la DESC[34] et les questions relatives à la sécurité alimentaire et les indicateurs culturels étaient particulièrement appropriés aux inquiétudes des participants. Néanmoins, les besoins des participants concernent aussi la connaissance des mécanismes concrets pour accéder à la justice aussi bien aux niveaux local et national qu'international. Ils espéraient recevoir davantage d'informations pointues sur ces sujets.

Comme dans les formations organisées par l'IITC et l'UFIC, la méthode utilisée lors des ateliers était centrée sur la présentation d'informations appuyée par des matériaux audiovisuels. Des séances en groupes permettaient aux participants de poser des questions et d'échanger leurs avis. Elles ont été très appréciées par les bénéficiaires. Quant aux différents matériaux utilisés,

Au niveau de la disponibilité des ressources matérielles, le budget a été entièrement dépensé. Même si l'"IITC ne dispose pas d'"un calcul du coût par atelier, on peut estimer que presque la totalité des fonds a été allouée aux formations (R2). Pour chaque atelier, les déplacements des formateurs nationaux et internationaux ont été financés par le projet ainsi que les frais correspondant à la participation

«

« Nous ne sommes pas contre le développement, mais, nous voulons y participer, être consultés et que nos communautés soient écoutées. Ces ateliers nous ont donné des éléments pour mieux nous défendre. Nous avons de l'espoir ».

7 p P R L J Q D J H G ¶ X Q H I H F
S D U W L F L S p j O ¶ D W H O L

Au contraire, une meilleure connaissance de leurs droits les rend plus confiants et réveille chez eux l"envie d"agir et d"exprimer leur mécontentement et inquiétudes. Ces bénéficiaires ont également pris conscience de l"importance de communiquer avec les autorités locales (même s"ils n"ont pas trop d"espoir d"être écoutés) et d"être représentés au niveau politique local. Cette prise de conscience est un effet très positif du projet. Le défi majeur reste de ne pas frustrer cette attente mais de prévoir l"accompagnement nécessaire pour orienter ces populations dans

organisations partenaires. D"ailleurs, un travail important a été réalisé avec les antennes locales des organisations coordinatrices ainsi qu"avec les formateurs. Mais, la coordination avec d"autres acteurs externes à ces organisations n"a pas été cherchée. La création durable d"un environnement propice à l"exercice des droits peut être considérée comme une faiblesse du projet.

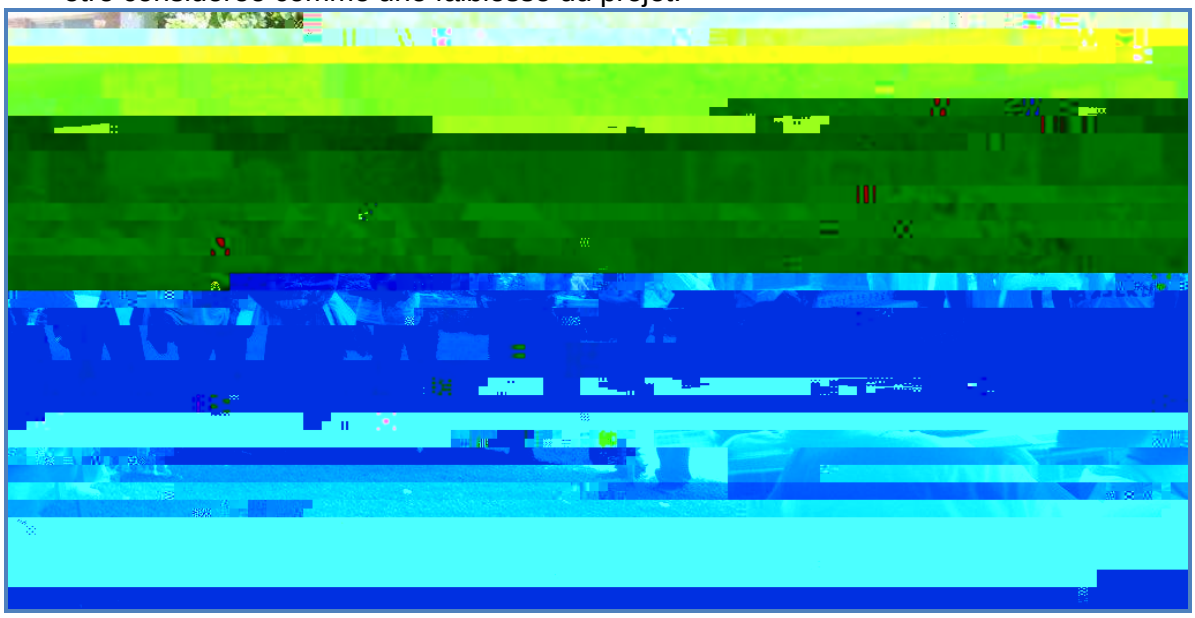

Atelier de I R U P D W L R Q ◆ ◆ ◆

des groupes bénéficiaires quant à leurs droits collectifs indispensables à leur développement et bien-être. Les bénéficiaires rencontrés ont manifesté leur confiance dans les Nations Unies (FNUD) qui les ont appuyés et qui sont conscients de leur situation problématique.

Au niveau des organisations partenaires, la contribution du FNUD a fourni un appui très significatif à la mise en œuvre d'un programme de formation régional géré par l'IITC et a apporté une valeur ajoutée aux efforts de coordination de ses partenaires : « Centro de Proyectos de Desarrollo Integral

formations. Ainsi, l'élaboration d'un cadre conceptuel, méthodologique et opérationnel aurait été opportune. Deuxièmement, si le projet cherchait à améliorer le cadre d'application des droits

(v) Elaboration de la Curricula et du Manuel de formation des formateurs

A propos des matériaux élaborés ou recompilés dans le cadre du projet, on apprécie : (i) Une diversité des matériaux identifiés (témoignages, invitations aux ateliers, recueil des évaluations des participants aux ateliers, documents internationaux, thématiques en relation aux violations des droits, déclarations élaborées dans le cadre des ateliers, etc.). Il y a une richesse à exploiter mais les matériaux ne sont pas groupés ou organisés selon le type d''informations et/ou l''objectif pour lequel ils doivent être utilisés. (ii) D''autre part, il est important de relever la demande spécifique des bénéficiaires souhaitant disposer d''outils très faciles à comprendre et qui expliqueraient clairement les mécanismes à suivre pour mener des revendications ou des actions de défense des droits. (iii) La prise en compte des besoins des langues se pose car la vulgarisation de l''information est conditionnée en partie par la compréhension des textes. Or il semble difficile de trouver des traducteurs maîtrisant les dialectes et, par exemple, ayant une connaissance de la terminologie légale. Ceci pose un problème très concret pour l''utilisation de documents légaux auprès de la justice. (iv) Le Manuel de formation des formateurs ne semble pas offrir un appui pédagogique véritable. Cet aspect pourrait expliquer le caractère didactique relativement faible dans l''organisation et l''utilisation des matériaux produits.

Considérer l''édition d''un Répertoire simple répertoriant les organisations existantes ainsi que les acteurs de la société civile et les bailleurs qui visent les communautés indigènes en priorité, en vue de favoriser les synergies et collaborations.

VIII. Evaluation globale et observations finales

Le projet a permis la création d''un espace de sensibilisation et d''encouragement pour les populations indigènes qui sont durement confrontées à des situations de violation de leurs droits dans les quatre pays d''Amérique latine concernés par le projet. Dans un contexte où les peuples autochtones se sentent impuissants et extrêmement vulnérables, le projet apporte une contribution appréciable en informant les bénéficiaires sur les recours juridiques possibles pour canaliser leurs revendications et plaintes.

		démultiplication dans leur milieu, contribuant ainsi au développement d"un environnement favorable aux pratiques démocratiques ?
Durabilité	Dans quelle mesure le projet tel qu"établi et mis en œuvre a-t-il créé ce qui vraisemblablement constituera un élan continu en faveur de la démocratisation?	Dans quelle mesure les actions développées ont-

ANNEXE 2

ANNEXE 3 ±Liste des personnes interviewées

Nom & Prénom	Responsabilité	Entretiens	Coordonnées
Saúl VICENTE VASQUEZ	Coordinateur du projet au Mexique, Formateur, Secrétaire général de l'UFIC		

ANNEXE 4 ±Liste des acronymes

AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement
EZLN	Ejército Zapatista de Liberación Nacional
CDI	Commission Nationale pour le Développement des Peuples Indigènes
CERD	Convention Internationale sur l"élimination de toutes les formes de discrimination raciale
CEPRODI	Centro de Proyectos de Desarrollo Integral
CHIRAPAC	Centro de Culturas Indígenas del Perú
CITI	Consejo Internacional de Tratados Indios
CSO	Civil Society Organisation
DESC	Droits Economiques, Sociaux et Culturelles.
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
EZLN	Ejército Zapatista de Liberación Nacional
HRC	Human Rights complaint mechanisms
IDH	Indice de Développement Humain
ILO	International Labour Organisation
IITC	International Indian Treaty Council
MJK	Kuna Youth Movement
MOU	Memorandum of Understanding
OAS	Inter-